



**Association Française des Malades de la Thyroïde**  
FONDEE EN 1999 - ASSOCIATION NATIONALE AGREEE REPRESENTANT LES MALADES DE LA THYROÏDE  
BP 1 - 82700 BOURRET - Tel : 07 87 70 35 11 - asso.thyroide@gmail.com

Bourret le 6 décembre 2022

## COMMUNIQUE

### « LEVOTHYROX » : L'ANSM (enfin !!) MISE EN EXAMEN

C'est une nouvelle étape importante dans le versant judiciaire de l'affaire du « LEVOTHYROX » :

**L'ANSM** (« Agence Nationale de Sécurité des Médicaments ») **vient d'être mise en examen pour « TROMPERIE »** dans le cadre de la plainte pénale initialement déposée, en septembre 2017, par l'AFMT et reprise ensuite par plusieurs milliers de « plaignants-victimes » .

Cette nouvelle mise en examen fait suite à celle de « MERCK » (l'industriel producteur de cette « Nouvelle Formule ») le 18 octobre pour « **TROMPERIE AGGRAVEE** »

L'AFMT (*Association Nationale Agréée des Malades de la Thyroïde*) **se félicite de cette avancée**, même si il aura fallu plus de 5 ans (!!!) pour que la Justice mette, enfin, en cause, les 2 principaux acteurs de cette « crise sanitaire » de grande ampleur (qualifiée de « *véritable TSUNAMI d'effets indésirables* »).

**MAIS ON NE DOIT PAS EN RESTER LA** : Mr. Le Procureur de la République, dans ses réquisitoires, avait évoqué non seulement le « chef » de « **TROMPERIE** » (*Entrainant un danger pour la sante de l'homme*), mais ceux de « **BLESSURES INVOLONTAIRES AVEC INCAPACITE** »... de « **MISE EN DANGER D'AUTRUI** » (*risque immédiat de mort ou d'infirmité*)... Tout cela « **par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence** ». Complété le 8 mai dernier par le chef « **d'HOMICIDES INVOLONTAIRES** » (*visant nominativement, à ce jour, 8 décès*).

Face à ces qualificatifs particulièrement sévères retenus par Mr le Procureur cette mise en examen de MERCK et de l'ANSM **limitée à la seule « tromperie »** est **très gravement insuffisante pour l'AFMT** et pour les milliers de victimes qui ne comprennent pas que de telles « présomptions » aient pu être écartées par Mme la Juge d'Instruction sans qu'elle n'ait entendu aucun patient(e)-victime, ni même qu'aucun d'entre elles(eux) n'ait bénéficié d'une expertise médicale préalable. Depuis 5 ans, la Justice avait pourtant disposé de tout le temps nécessaire pour réaliser ces actes « normaux » d'instruction

L'ANSM n'a pas manqué d'en profiter puisque dans son communiqué annonçant sa mise en examen elle écrit qu'elle « **conteste fermement les reproches formés à son encontre car aucune infraction pénale n'a été commise** ». Et semble se satisfaire de n'être mise en examen « **que pour tromperie** » (!!!), espérant ainsi échapper au plus grave pour une Agence de « Sécurité » : Une inculpation pour une « **faute pénale** ».

Que ni l'ANSM ni MERCK n'imaginent que l'AFMT et avec elle les milliers de patients-victimes vont s'en satisfaire. Nous exigeons que **toute la vérité soit faite** sur **les causes** de cette crise sanitaire pour qu'une telle affaire ne se reproduise plus. Que **les responsabilités** (collectives et individuelles) soient déterminées et que **les coupables soient punis** sans pouvoir s'en sortir avec un simple « chèque ».

Nous savons que dans ce combat pour la Justice nous aurons le soutien actif de milliers de patients-victimes.

**Contact presse : 06. 44. 73. 77 14** (Ch. L'HOIR - Présidente) ou **06.85.53.10.13** (Dr. Ph. SOPENA)

[\(contactpresse.afmt@gmail.com\)](mailto:contactpresse.afmt@gmail.com)